



MAIRIE



Compte-Rendu de séance Conseil Municipal du 26 avril 2011

Le 26 avril 2011 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 21 avril 2011, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint - François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES ;

Excusés : Christian CHABERT ;

Secrétaire de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

Le Conseil réserve quelques instants pour évoquer la mémoire de François MOULIN dont le décès récent a surpris toute la Commune. François était élu depuis 1995 et chacun, ici, autour de la table du Conseil gardera le souvenir d'un collègue assidu ayant une parfaite connaissance de la collectivité.

VOTE DES TAXES

Le Maire propose de reconduire le taux des 3 taxes aux taux 2010, à l'exception du Foncier Bâti qui subira une hausse de 0.5% afin d'harmoniser petit à petit ce taux avec celui des autres Communes de la Communauté de Commune Terre de Peyre (CCTP). Ceci se traduira par une recette complémentaire de 547 € pour le budget de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et vote les taux ci-dessous :

Taxes 2011	Bases (€)	Taux 2010	Taux 2011	Produit (€)
Taxe Habitation	165 000	7.58 %	7.58 %	12 507
Foncier Bâti	109 300	8.52 %	9.02 %	9 859
Foncier Non Bâti	10 400	105.72 %	105.72 %	10 995

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Le Conseil Municipal passe en détail les opérations comptables.

Le Maire quitte la salle et le Conseil adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de la **Commune** :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés			12 461.24		120 461.24	
Opérations de l'exercice	115 465.75	178 384.98	217 135.16	251 033.28	332 600.91	429 418.26
TOTAL	115 465.75	178 384.98	337 596.40	251 033.28	453 062.15	429 418.26
Résultat de clôture		62 919.23	86 563.12		23 643.89	

Affectation du résultat de fonctionnement : 62 919.23 € → reporté sur l'investissement 2011

et de l'Eau & Assainissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		2 771.20		23 873.93		26 645.13
Opérations de l'exercice	48 466.86	44 618.83	33 033.64	29 042.00	81 500.50	73 660.83
TOTAL	48 466.86	47 390.03	33 033.64	52 915.93	81 500.50	100 305.96
Résultat de clôture	3 848.03			19 882.29		16 034.26
Résultat définitif	1 076.83					
Affectation du résultat de fonctionnement : -1 076.83 € → reporté sur le fonctionnement 2011						

Ces comptes administratifs correspondent parfaitement aux comptes de gestion établis par le Percepteur, trésorier de la commune.

Le Maire reprend sa place.

SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET :

École Privée – Forfait d'externat	10 800 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Association de la Terre de Peyre	100 €
Association des Élus de Lozère	30 €
Association des Chasseurs	100 €
FNACA	100 €
ADMR	100 €
Présence 48	100 €
VMEH*	100 €
École Privée – Actions culturelles	7 300 €

* Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers

BUDGET 2011

Le budget 2011 de la Commune s'équilibre en Recettes et Dépenses de fonctionnement à 176 287.00 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	141 287.00	176 287.00
VIREMENT à INVESTISSEMENT	35 000.00	
	176 287.00	176 287.00

et en Recettes et Dépenses d'investissement à 215 360.05 €.

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	197 060.05	180 360.05
Capital des emprunts	18 300	35 000.00
	215 360.05	215 360.05
		AUTOFINANCEMENT BRUT

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager 35 000 €, auxquels s'ajoutent les subventions et les dotations diverses.

Les investissements sont les suivants : Remplacement des huisseries et fenêtres du bâtiment communal abritant l'école - Voirie Communale - Aménagements divers.

Le budget 2011 de la section Eau & Assainissement s'équilibre en Recettes et Dépenses de fonctionnement à 59 311.59 €. Les Recettes et Dépenses d'investissement s'élèvent à 58 733.29 €.

Les investissements prévus sont les suivants : Poursuite des études pour la station d'épuration du Fau, l'assainissement et l'aménagement de Charmals. Branchements divers (eau, assainissement...) suite aux demandes de permis de construire.

PROJET ÉOLIEN

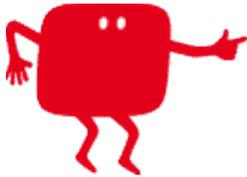
Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société TENCIA (maintenant ALSTOM WIND FRANCE) avait obtenu deux Permis de Construire pour sept éoliennes dont quatre sur les terrains sectionaux de Salèles et Charmals et qu'il convient de soustraire du bail emphytéotique, accordé aux agriculteurs, les terrains où doivent être implantés les ouvrages. Pour cela, il est nécessaire de demander la levée du bail emphytéotique sur les parcelles B 562-563-564-565-566 situées sur le territoire de La Fage Montivernoux. Les autres charges et conditions du bail restant inchangées. Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, et confie à M^e RUAT le soin d'établir les actes nécessaires à ce changement d'affectation.

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Subvention exceptionnelle :** Le partage du bol de riz a eu lieu, cette année, à l'école de Saint Alban. A cette occasion, la Directrice a fait un appel à la générosité afin d'aider leur école à acheter des jouets et matériels pédagogiques pour une petite fille gravement brûlée qui nécessite un encadrement particulier. Le Conseil donne son accord pour une subvention supplémentaire de 100 € à l'école du Fau qui se chargera de la reverser à l'école de Saint Alban.

La séance est levée le 26 avril à 22h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE.



TNT

<http://www.tousaunumerique.fr/>



POUR PLUS D'INFORMATION, APPELER LE : 0970 818 818
du lundi au samedi de 8h à 21h (Prix d'un appel local)

Votre région passera au tout numérique le 29 novembre 2011 !

Qu'est ce que c'est :

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Jusqu'au jour du passage.

Allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture de votre région.

Le jour du passage 29 novembre 2011

Arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 28 novembre 2011 au 29 novembre 2011 :
Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Êtes-vous concerné ?

OUI, si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes.

NON, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Que devez-vous faire ?

Vous recevez les 5 chaînes analogiques ou moins :

Avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiées, afin d'améliorer leur couverture.

Quand ?

Au lendemain du passage au numérique, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous pourrez lancer la recherche : cela voudra dire que l'émetteur dont vous dépendez a été remis en service.

Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent essayer de vous vendre du matériel inutile ou à un prix excessif. En cas de doute, contactez-nous au 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).